



SOTRAPMAG

le 13 juin 2016

Réponses aux éléments critiques de certaines publications sur Montagne d'Or

Quelques articles récents ont tenté de présenter le projet de Montagne d'Or sous des aspects négatifs. Les informations utilisées dans ces articles sont erronées, mensongères, hors de leur contexte, et sans considération des avantages du projet pour la Guyane et les Guyanais.

Columbus Gold, Nordgold et Sotrapmag développent actuellement une mine d'or responsable, la première en France, qui sera aux plus hauts standards internationaux; elle contribuera à l'avancement économique et social du territoire, en suivant les exigences les plus élevées, selon le principe éviter, réduire, compenser des mines industrielles, en termes d'environnement, de respect de la biodiversité et des relations avec les populations. Ainsi, elle sera la première à suivre toutes les recommandations du Livre Blanc en cours d'élaboration par l'administration française et l'ensemble des parties prenantes et signera la convention d'engagement volontaire de la Mine Responsable.

Voici quelques éléments de réponses.

Montagne d'Or, une mine responsable

LE RISQUE POUR LA BIODIVERSITÉ

Autoriser un complexe minier de l'envergure envisagée dans une vallée séparant deux Réserves biologiques intégrales serait une aberration écologique.

- Faux. Le projet est situé dans une zone autorisée du SDOM, un document public récent de référence, document qui a fait l'objet de consultations entre les différentes parties, qui fixe l'implantation des projets miniers en Guyane et toutes les règles à respecter pour l'environnement, la biodiversité et la sécurité.
http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SDOM_Guyane.pdf
- Le projet de Montagne d'Or est localisé en Zone 2 du SDOM : prospection et exploitation minières permises sous contraintes. Columbus Gold, Nordgold et Sotrapmag entendent respecter toutes les contraintes prescrites par le SDOM.

LES SÉQUELLES APRES LA MINE

La mine devrait marquer le territoire avec des séquelles importantes à la fin de l'exploitation.

- Faux. La mine de Montagne d'Or sera une mine à ciel ouvert particulièrement compacte, occupant moins de 12 km². Rien à voir avec les mines de fer brésiliennes ! Elle sera également conçue comme un système clos, avec une remise en état de l'ensemble de la zone impactée à la fin de l'exploitation. Le plan de fermeture et de réhabilitation du site minier comprend notamment le démantèlement de toutes les structures, la recouverture du parc à résidus, de

la verse à stériles et autres aires de stockage et la revégétalisation avec des espèces végétales indigènes. En outre, un plan de gestion des eaux, un plan de gestion du contrôle de l'érosion et de la revégétalisation, un plan de gestion de la biodiversité, un plan de gestion relatif à la prévention de la pollution et un plan de gestion des roches stériles seront mis en œuvre tout au long de la vie de la mine. Le projet prévoit aussi de réhabiliter les sites d'orpaillage illégal qui ont endommagé la forêt guyanaise dans le secteur de Montagne d'Or depuis des décennies. L'ensemble des dépenses correspondantes sera provisionné par l'industriel dès le lancement du projet.

LES GAZ À EFFET DE SERRE ET L'ENJEU DE L'ÉNERGIE

La mine devrait faire appel à un nouveau barrage, à une usine alimentée en bois primaire... Le projet qui générera un maximum de gaz à effet de serre (GES) pour se fournir en électricité.

- Il s'agit là de spéculations sans aucune base. L'alimentation en énergie du projet de Montagne d'Or est en cours d'étude mais aucune usine alimentée en bois de forêt primaire n'a jamais été envisagée; de même, l'idée d'un barrage ne fait aucunement partie des projets de l'industriel. Les choix énergétiques seront faits en collaboration avec les autorités locales et régionales et les populations concernées, en maximisant l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et le respect de l'environnement.

LES MÉTAUX LOURDS DANS L'ENVIRONNEMENT

Les métaux lourds associés à l'exploitation provoqueront le drainage minier acide (DMA).

- L'exploitation mal contrôlée des mines de métaux de base peut effectivement créer une pollution acide par la pyrite et les métaux de base qui l'accompagnent. Cette problématique importante est apparue il y a une quinzaine d'années. Depuis, les procédés technologiques de confinement des déchets et des roches stériles et de neutralisation des effluents ont été mis au point et sont d'usage courant dans toutes les mines industrielles modernes. Ce n'est pas le cas des exploitations illégales.
- Les tests métallurgiques démontrent au contraire une métallurgie simple. L'or est ici principalement associé à la pyrite, ce qui permet une récupération à 95 % par méthode conventionnelle de concentration par gravité et cyanuration en circuit fermé.

DÉFORESTATION

La mine s'accompagnera d'une saignée de 120 km à travers la jungle pour une ligne haute tension.

- Faux. Dans l'hypothèse d'une alimentation depuis la zone côtière, la ligne électrique sera réalisée avec les meilleures techniques protectrices, en suivant le tracé de la piste de Paul-Isnard déjà existante.

NAPPES PHRÉATIQUES

Il y a un risque de contamination des nappes phréatiques.

- Faux. L'exploitant a entrepris une démarche complète de caractérisation de l'état initial du milieu naturel du projet de Montagne d'Or et procède actuellement à la modélisation du projet dans le but de définir les mesures qui seront mises en œuvre pour éviter toute contamination des sols, des eaux de surface et souterraines. Nous avons pu ainsi déterminer le bilan de l'eau dans le secteur, ce qui nous permettra une gestion adéquate. Le parc à résidus miniers ainsi que la verse à stériles seront étanchéifiés. Nous nous sommes engagés dans une démarche de mine responsable qui inclut un monitoring rigoureux de l'environnement, notamment à travers un réseau de piézomètres.

UTILISATION DU CYANURE

Il pourrait se produire des contaminations au cyanure dans l'environnement.

- Faux. L'extraction de l'or par cyanuration se fait en cuve fermée, avec un système de management environnemental rigoureux. Le cyanure permet d'obtenir une récupération maximale de l'or, ce qui correspond à une bonne pratique responsable, en optimisant l'extraction du métal. L'exploitant adhère au Code international de gestion du cyanure (2011)

qui a pour objectif la gestion en toute sécurité de ce produit, et va au-delà des réglementations existantes en France.

http://www.cyanidecode.org/sites/default/files/frenchpdf/TheCode_FR.pdf

- En conformité avec la directive européenne sur la Gestion des Déchets Miniers (2006/21/EC), les résidus miniers seront traités dans une unité de destruction du cyanure de façon à respecter la concentration maximum de 10 ppm autorisée dans le parc à résidus, représentant les limites les plus strictes du monde pour les parcs à résidus. Rappelons que le parc à résidus miniers sera également étanchéifié grâce à la mise en place d'une géomembrane.
- Une étude du BRGM a porté sur les bonnes pratiques industrielles à l'égard de la cyanuration, pratiques qui seront respectées par l'exploitant.
<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61968-FR.pdf>
- De son côté, en 2010, la commission européenne a considéré que l'exclusion du cyanure dans les activités minières n'est pas justifiée du point de vue environnemental et sanitaire. En effet, la commission considère que la législation en vigueur sur la gestion des déchets d'extraction (Directive 2006/21/CE) inclut des dispositions rigoureuses, assurant un niveau de sécurité approprié pour les installations de déchets miniers. Les valeurs limites du stockage de cyanure sont strictes et prévoient une phase de destruction du cyanure. Cette directive, qui sera respectée par l'exploitant, impose l'application des « Meilleures Techniques Disponibles ».

L'EMPLOI ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les promesses d'emplois et de formations, les prévisions d'investissements économiques et de développement social, seront rapidement caduques, dès la première chute du cours de l'or.

- Les études économiques réalisées du projet indiquent une rentabilité de l'opération à faible sensibilité au prix de l'or au-dessus de 900 \$US l'once.
- La mine de Montagne d'Or générera 800 emplois directs et plus de 2 500 emplois indirects durant la phase de production, de l'ordre de treize ans, et une activité économique connexe dans l'ouest guyanais. Pour la phase de construction de 2018 à 2020, il est prévu de créer 1 000 emplois directs.
- Des programmes de formation sont en cours de développement notamment avec l'Université de Guyane à Cayenne et le RSMA à Saint-Jean-du-Maroni. Ce faisant, l'industriel fera appel à des employés locaux. Les programmes visent à doter la Guyane de compétences techniques au-delà du seul projet minier.

UN PASSIF SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DÉNONCÉ AU BURKINA FASO

Les agissements de Nordgold ont fait l'objet d'une enquête puis d'un rapport, à l'initiative de « Action de Carême », une ONG catholique.

- Les informations avancées dans ce rapport sont erronées. En mai 2016, Nordgold a fait parvenir à sa demande un rapport complet à l'ONG Business & Human Rights expliquant les actions positives menées par l'entreprise pour contribuer au développement et au bien-être des communautés locales de la mine de Bissa au Burkina Faso. L'ONG a remercié Nordgold pour son excellent rapport qu'elle a d'ailleurs mis sur son site web ("Thank you very much for your excellent report. We have posted it on our website and also included it in our Weekly Update below.")

<http://business-humanrights.org/fr/burkina-faso-le-nouveau-rapport-de-nordgold>

http://www.nordgold.com/upload/files/reports/Brochure_Bissa_2015.pdf



Rock LEFRANÇOIS
PRÉSIDENT SOTRAPMAG